

L'Agence française pour la biodiversité, au service de la reconquête de la biodiversité.

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

« Une agence pour agir »



« L'Agence doit être dans l'action, pour donner à tous les milieux, terrestres, aquatiques et marins, le droit d'exister et de produire les conditions d'une vie la plus joyeuse possible aux Terriens que nous sommes, chacun dans son territoire... là où il vit. »

Hubert Reeves,
parrain de l'Agence française
pour la biodiversité

Sommaire

L'Agence française pour la biodiversité

Sa présentation

Son organisation

Ses implantations

Sa gouvernance

Les axes de sa feuille de route 2017

Les agences régionales de la biodiversité

Des savoir-faire réunis

Créée par la **loi du 8 août 2016** pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l'Agence française pour la biodiversité regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017 **les compétences** de :

- l'**Agence des aires marines protégées**
 - l'**Atelier technique des espaces naturels**
 - l'**Office national de l'eau et des milieux aquatiques**
 - **Parcs nationaux de France**
- mais aussi 6 agents de la **Fédération des conservatoires botaniques nationaux** et 75 agents du **Muséum national d'histoire naturelle**
- et les 10 parcs nationaux de France sont rattachés par décret à l'Agence.

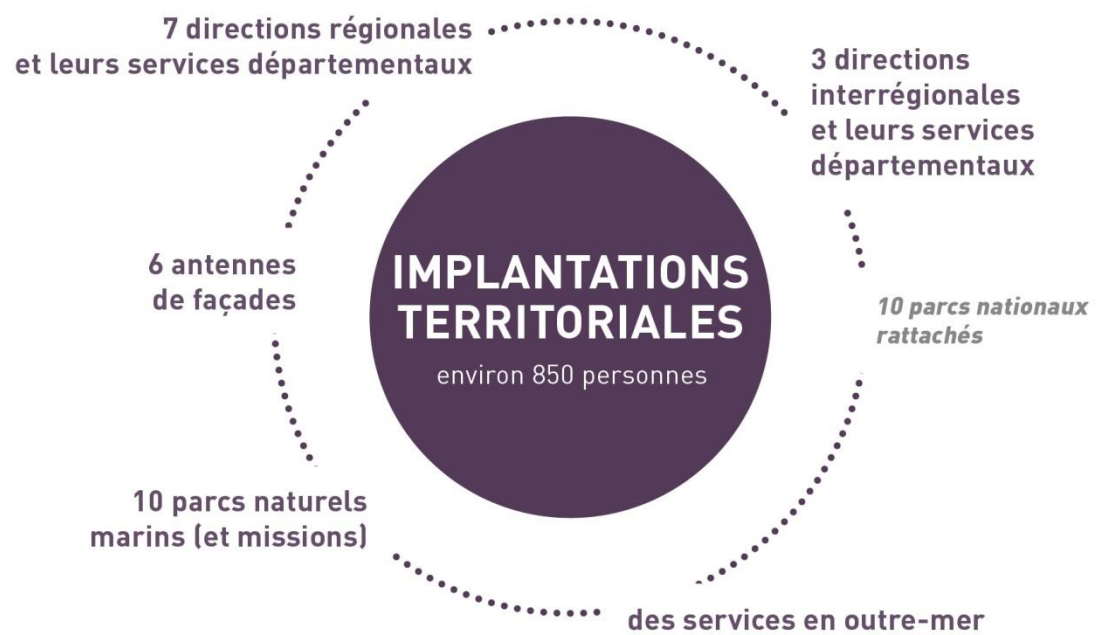


Soit environ **1300 agents** et un champ d'intervention couvrant les **milieux marins, aquatiques et terrestres.**

Une organisation transversale pour les services centraux



Une organisation territoriale

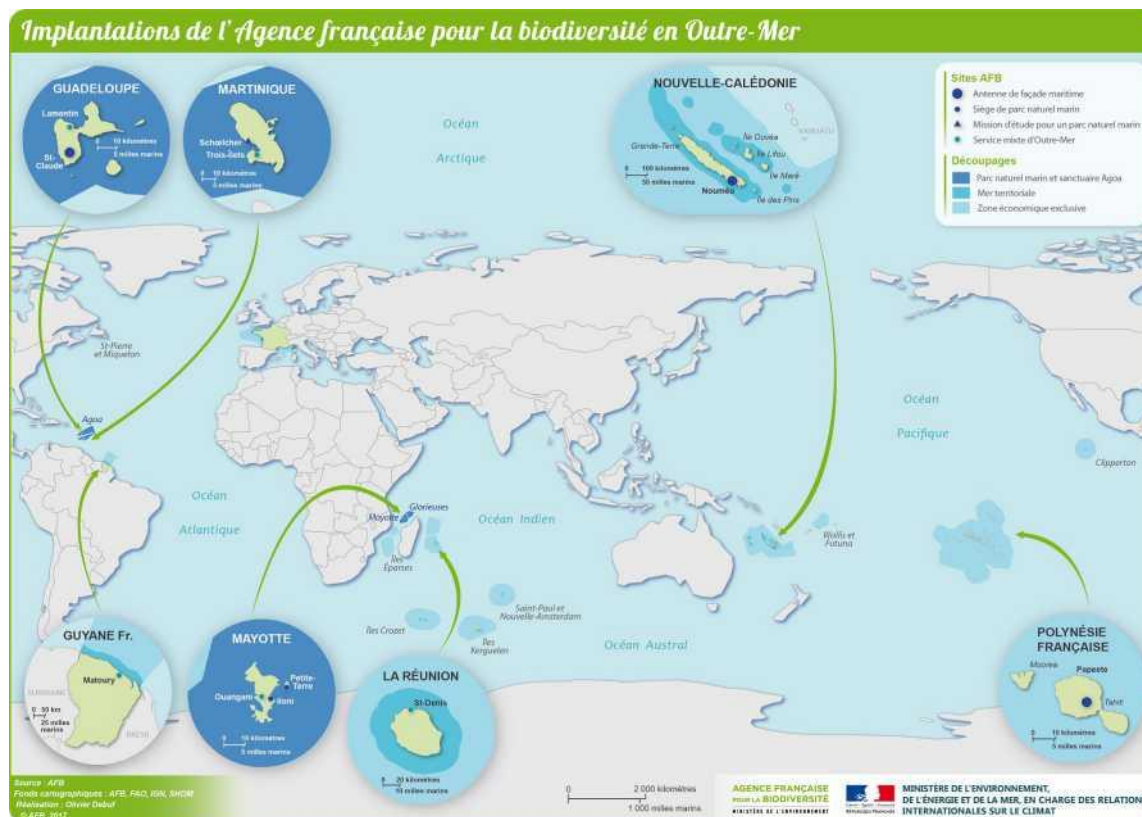


Une agence multipolaire et présente sur tout le territoire

(représentation dans chaque département, 850 agents sur 1300)



Une présence en outre-mer



Une gouvernance adaptée au caractère partenarial de l'Agence

- Un conseil d'administration *présidé par Philippe Martin*
- 4 comités d'orientation *(eau, mer, outre-mer et milieux terrestres)*
 - Un conseil scientifique *présidé par Gilles Bœuf*

En dialogue avec les instances nationales associées *(comité national de la biodiversité, comité national de l'eau, conseil national de la mer et des littoraux)*

Une Agence déjà en action

- Des savoir-faire réunis qui lui permettent d'être déjà opérationnelle dans la **continuité des missions existantes**
- Une **feuille de route 2017** (*transition vers un contrat d'objectif et de performance en 2018*) traduisant une montée en puissance progressive sur les missions nouvelles
 - Sans attendre, de **premières initiatives** concrètes caractérisant l'accélération ou la nouveauté permises par la création de l'Agence

Mais aussi une Agence « **cœur de réseau** » (État et ses opérateurs, collectivités, acteurs socio-professionnels et socio-économiques, société civile, grand public) qui ne fera « **pas tout, pas toute seule et pas tout de suite** »

Les axes de la feuille de route 2017

- Appuyer la mise en œuvre des politiques de reconquête de la biodiversité (*international/national/territorial*)
- Gérer et restaurer les espaces protégés (*gestion aires marines protégées, établissements rattachés, partenariat gestionnaires autres aires protégées*)
- Contrôler et prévenir les atteintes à l'eau et la biodiversité (*police, prévention, partenariat ONCFS*)



Les axes de la feuille de route 2017

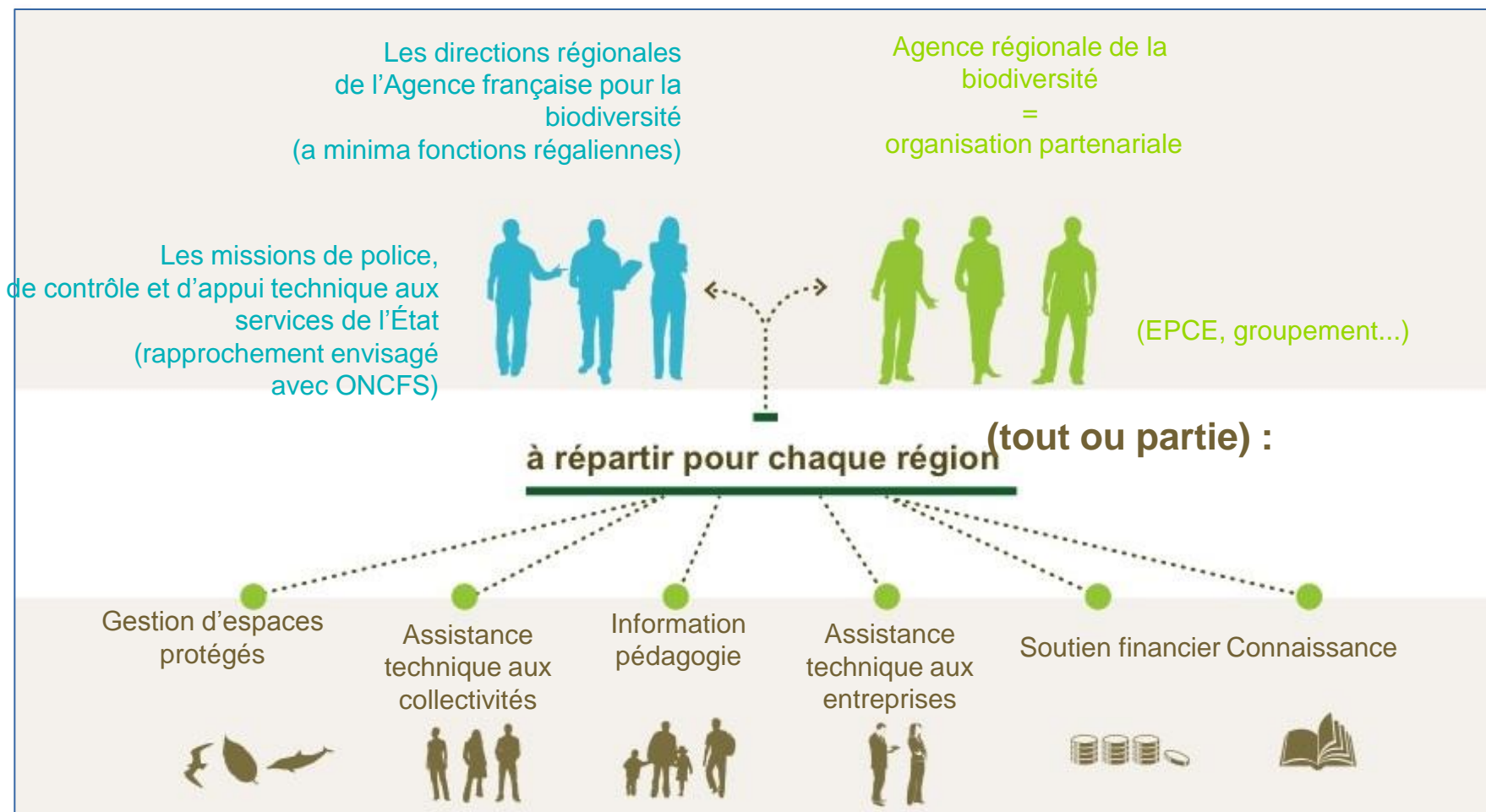


- **Connaître et comprendre l'état et le fonctionnement des écosystèmes** (*collecte données, conduite et soutien programmes étude&recherche*)
- **Sensibiliser et mobiliser nos concitoyens** (*communication, soutien sciences participatives, aires marines éducatives*)
- **Accompagner les acteurs** (*soutien financier dont Ecophyto et Solidarité inter-bassin, formation et structuration métiers biodiversité*)
- **Construire un nouvel établissement performant et novateur** (*instances de gouvernance, convergence fonctions support, accompagnement du changement et culture commune*)

Les agences régionales de la biodiversité (ARB)

- L'ARB, un pilier partenarial « AFB-Région » proposé par la loi
 - Une initiative des acteurs visant à rapprocher l'Etat (*Direction régionale AFB, DREAL, Agences de l'eau*) et la Région dans la mise en œuvre des politiques de la biodiversité
 - Pas de cadre pré-établi mais une organisation sur-mesure pour chaque région en fonction du contexte et des ambitions partagées
-

Une organisation variable d'une région à l'autre *(missions partagées et structures)*



www.agence-française-biodiversite.fr

@afbiodiversite

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT